

# Ils se montrent agressifs devant la porte du collège

## Justice

Le 11 septembre, un scooter est garé à côté du collège Émile-Zola à Giberville à l'heure de la rentrée des classes. Trois jeunes sont posés dessus ou à côté. Intrigué par leur attitude, le proviseur regarde la plaque, ce qui énerve un des jeunes. Ceux-ci se montrent agressifs et injurieux quand le personnel du collège leur demande de partir. Une jeune élève en larmes signale ensuite qu'elle a été ciblée par des propos déplacés. Le directeur décide de déposer plainte.

Le propriétaire du scooter avait été interpellé, fin septembre 2017, pour une affaire de stupéfiants. C'est grâce au scooter que le recoupement est fait avec l'affaire du collège.

Il explique qu'avec son frère et un ami, ils revenaient d'une soirée et avaient beaucoup bu d'autant qu'on « **avait aussi fait l'after** ». Il reconnaît des insultes et des crachats en précisant : « **On était ivres.** »

Les deux frères, aujourd'hui âgés de 22 et 23 ans, étaient jugés pour outrage par le tribunal judiciaire de Caen, mercredi matin. Tous deux ont maintenant un travail et commencent à se stabiliser. Le cadet est condamné à 300 € d'amende avec sursis et l'aîné à 150 € d'amende (car lui avait deux mentions au casier lors des faits).